L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 AVRIL 1872. 46me Année—Vol. XLV.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN [illegible]

Pour les détails, voir [illegible]

Par le shérif, 3-4 heures—Les meubles et effets, [illegible] qui se trouvent dans la maison située au coin Bienville et Union.

Par C. R. Greenley & Co., à 11 heures, rue Napoléon et des Rampart, rue Royale—Jardinière [illegible], grande maison et jeu d'enfants.—Le [illegible] dans le Tivoli [illegible].

Par G. de Pérrier, à 11 heures et demie St-Charles, devant la rotonde de l'Hôtel St-Charles—Terrains de trois grandes [illegible].

Par Plaché, à 11 heures, midi, la Bourse d'Espagne St-Louis, dans la [illegible] de l'Hôtel St-Louis—Magnétique [illegible] à l'angle des rues Bienville et Franklin.

Par E. Orman, à 11 heures du Négrier, [illegible] rue Royale—Le Jolie [illegible] et des [illegible] Troisième District—Bo Propriété, résidence [illegible] et dernier [illegible].—Bo Deux [illegible] dans le troisième District et un terrain [illegible] sur la [illegible] Boutcherie—Bo [illegible] rue Marais, près de la station des chars [illegible].—Bo 10 résidence et propriété de valeur rue Royale.

Par E. Roger & Co., de cure salles d'enchères, rue Dauphine—Vente [illegible] de 1'0 comptoirs, [illegible] et brodées.

Par M. Bernard, dans l'enchère de la Bourse, [illegible] Louis's lot de meubles.

Par S. M. Montgomery en sus d'encan, 37 rue [illegible]—Vente [illegible] de meubles.

Par Vincent & Co. 8 Donaue—Linge de printemps et d'été, lingerie [illegible], mailles.

Par Voorhies, à Mille'e, dans leur salle d'encan, No 84, rue Vieille-ly—Bottes, souliers et [illegible].

Par Hoffman, Marks Co., au No 26 de la rue Chartres—Linge, porte, chapeaux et [illegible] [illegible] [illegible].

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites-vous relier au "Pelican Printing Co." 119 et 114, rue Poydras.

THÉTRES.

Aujourd'hui, Samedi :

OPÉRA—A midi, l'Ile du Nord;—le soir, le Bal Masqué.

ACADÉMIE—A midi le soir, Black Crook.

ST CHARLES—A m. Winter's Tale, le soir, Mary Stuart.

VARIÉTÉS—A midi le soir, Divorce.

Le Refude l'Impôt.

S'il nous restait doute sur la valeur et le moyen de résistance que nous avons préconisé, le refus d'impôt, ce doute serait dissipé par l'explosion de colère que cause l'*Republicain* la dite annonce d'un prochain organisation dans ce but. Le vieux organe de l'armoth qui a reçu dernièrement de l'impôt la bagatelle de $75,000 en bons et qui espère la continuation de cette bonderie pitance sans laquelle il ne pourrait vivre, se laisse aller à employer de gros mots. Il faut que le coup ait porté très juste, car, généralement, les rédacteurs de cette feuille se contentent de fait preuve de la plus cynique mauvaise foi et ils évitent prudemment d'employer un langage qui pourrait leur attirer quelque désagrément personnel. Il est vrai que l'article de *Republicain* est tellement bête qu'il ne peut sans un rapport nous nouvoir.

Toucher à l'impôt qui met dans les poches de Warmoth et Cie et en particulier à l'*Republicain* de belles dimes, c'est toucher à l'arche sainte. Aussi, il faut voir comme cette honnête feuille s'aplatie sur le sort des pauvres détenteurs de Bons de la Mandats, qui le pourraient être payés, ce est même sans bonne pour s'inquiéter des mandats qu'*l'Abeille* pourrait avoir, et le *Republicain* se rassure. L'*Abeille* a tort, sur demande, aux sergents-d'armes de la Législature, un certain nombre d'exemplaires chaque année, et, bien qu'on ait trouvé moyen de payer l'année dernière la dite $250,00 pour les dépenses de l'Assemblée, le collecteur de l'*Abeille* n'a jamais pu faire régler son compte, même en mandats, par conséquent il n'y a pas eu marché de mandats tirés en faveur de l'*Abeille*. Le *Republicain* n'est probablement pas aussi désintéressé dans la question que nous le sommes, et sa crédance active l'Etat doit être assurément plus considérable que la nôtre. *Inde irae !*

Veut-on maintenant avoir une idée des arguments de ce journal contre le refus d'impôt ? En voici des échantillons.

L'article est intitulé " Dépouvre de tous ou Malhonnête " et il contient les [illegible] suivantes que voici :

" La plus absurde proposition, " " tentative absurde et perverse, " " stupide, " " stupide, " " absurde, " " suggestion perverse, " " lépravité absolue, " " cette stupidité est d'une tranchante. " " Deux classes de gouvernement en faveur du refus de l'impôt, ceux qui n'ont pas de sens et ceux qui n'ont pas la moindre parcelle de honnêteté.

" *Republicain* laisse à l'*Abeille* le choix entre à laquelle des deux classes elle appartient : c'est un choix que nous ne laissons pas au *Republicain*, car il y a longtemps que nous l'avons classé parmi les gens qui n'ont pas la moindre parcelle de honnêteté.

" L'accumulation des gros mots dans l'article du *Republicain* remplace les arguments, et elle n'aura pas pour effet de mettre du à l'agitation pour le refus de l'impôt.

Nous n'avons dans tout cet article à relever qu'un seul passage, c'est celui où l'organe radical officiel, en parlant des [illegible] et des Mandats, dit :

" Sils ont été émis par fraude l'*Abeille* [illegible] à l'honnêteté à [illegible] le public du fait, et les acheteurs de [illegible] l'ont pris sur la foi du gouvernement qui était autorisé légalement à l'émettre. "

Allons donc ! Depuis l'élection de Warmoth, l'*Abeille* n'a fait que protester contre l'illégalité de ce gouvernement créé sur la fraude et maintenu par la corruption. Elle n'a fait que dénoncer la vénalité de la Législature et les tripotages financiers de nom auxquels le passage des bills permettait lieu ; elle n'a fait que mettre en garde le public contre les soi-disant titres de créance contre l'Etat ou la ville qu'entaient la manufacture Warmoth ou la Municipale de l'Hôtel-de-Ville. Les [illegible] frandaleuses de cette boutique en [illegible] étaient de notoriété publique, seulement en Louisiane, mais dans tous les Etats-Unis, et la bonne foi ne pouvait être invoquée comme un titre par les [illegible] devenus tiers-porteurs de ces valeurs.

L'intérêt de quelques spéculateurs ne peut importer sur celui de l'Etat tant entier. Dans tous cas, il ne s'agit pas de la légalité de la dette, liquidation qui devra être faite suivant les règles de l'équité. Il s'agit d'une mesure qui a simplement pour but et de couper les vivres à Warmoth et sa coterie. Cette mesure indique le *Republicain*, cela ne conçoit. Il se fâche tout rouge, brave ; cela prouve que le coup a porté juste. Nous ne pouvons donc [illegible] les honorables citoyens qui [illegible] à la tête de ce mouvement paraîtraient, ils seront soutenus par toute la population, car le mécontentement radical est considérable en faveur de la résistance au paiement des taxes.

☞ C'est bien facile de plaire aux scélérats et d'avoir de la voque. Il faut tout simplement faire comme chez MACHEE, à l'enseigne des Cent Mille Paletots, le seul magasin d'habillements tout faits pour hommes et pour jeunes gens. [illegible] rien, comme lui, surmonté le [illegible] du bon marché, pouvoir donner pour [illegible] des habillements complaisant [illegible] trois, pour enfants ; des habillements pour hommes aux mêmes mesures, des chapeaux de paille de 25 cents [illegible] de gingonnet en faveur du refus de l'impôt, ceux qui n'ont pas de sens et ceux qui n'ont pas l'honnêteté. "

L'*Abeille* a fait un choix parmi les [illegible] qui n'ont pas la moindre parcelle d'honnêteté.

L'accumulation des gros mots dans l'article du *Republicain* remplace les arguments, et elle n'aura pas pour effet de mettre du à l'agitation pour le refus de l'impôt.

Nous n'avons dans tout cet article à relever qu'un seul passage, c'est celui où l'organe radical officiel, en parlant des Bons et des Mandats, dit :

" Ils ont été émis par fraude l'*Abeille* [illegible] à l'honnêteté à [illegible] le public du fait, et les acheteurs de [illegible] l'ont pris sur la foi du gouvernement qui était autorisé légalement à l'émettre. "

Allons donc ! Depuis l'élection de Warmoth, l'*Abeille* n'a fait que protester contre l'illégalité de ce gouvernement créé sur la fraude et maintenu par la corruption. Elle n'a fait que dénoncer la vénalité de la Législature et les tripotages financiers de nom auxquels le passage des bills permettait lieu ; elle n'a fait que mettre en garde le public contre les soi-disant titres de créance contre l'Etat ou la ville qu'entaient la manufacture Warmoth ou la Municipale de l'Hôtel-de-Ville. Les [illegible] frandaleuses de cette boutique en [illegible] étaient de notoriété publique, seulement en Louisiane, mais dans tous les Etats-Unis, et la bonne foi ne pouvait être invoquée comme un titre par les [illegible] devenus tiers-porteurs de ces valeurs.

L'intérêt de quelques spéculateurs ne peut importer sur celui de l'Etat tant entier. Dans tous cas, il ne s'agit pas de la légalité de la dette, liquidation qui devra être faite suivant les règles de l'équité. Il s'agit d'une mesure qui a simplement pour but et de couper les vivres à Warmoth et sa coterie. Cette mesure indique le *Republicain*, cela ne conçoit. Il se fâche tout rouge, brave ; cela prouve que le coup a porté juste. Nous ne pouvons donc [illegible] les honorables citoyens qui [illegible] à la tête de ce mouvement paraîtraient, ils seront soutenus par toute la population, car le mécontentement radical est considérable en faveur de la résistance au paiement des taxes.

☞ C'est bien facile de plaire aux scélérats et d'avoir de la voque. Il faut tout simplement faire comme chez MACHEE, à l'enseigne des Cent Mille Paletots, le seul magasin d'habillements tout faits pour hommes et pour jeunes gens. [illegible] rien, comme lui, surmonté le [illegible] du bon marché, pouvoir donner pour [illegible] des habillements complaisant [illegible] trois, pour enfants ; des habillements pour hommes aux mêmes mesures, des chapeaux de paille de 25 cents [illegible] de gingonnet en faveur du refus de l'impôt, ceux qui n'ont pas de sens et ceux qui n'ont pas l'honnêteté. "

[illegible] moment pour visiter la Foire ne [illegible] laisser [illegible] occasion de [illegible] marché, et tous voudront profiter des [illegible] avantages que les personnes habitant la Nouvelle-Orléans, qui savent bien [illegible] pour avoir le beau, le bon et surtout le bon marché, iront aller chez Machée, No. 197 et 199, Vieille-Levée, en face du Marché Français à la viande. Nous recommandons les prix de ce magasin [illegible] n'étant pas une des la [illegible] de la réclame, mais bien un fait connu dont tout le monde peut s'assurer à [illegible]. Le Cent Mille Lion s'ouvre [illegible] de véritables chemises Charvet, [illegible] des dans des conditions de bon marché exceptionnelles, et qui seront offertes à des prix [illegible] sans [illegible].

☞ On ne peut manquer à acquérir une machine à coudre, [illegible] attentif de la maison "Singer," [illegible] du Canal, chez M. S. Hedges.

CONSEIL DE VILLE.

Affaires importantes.

Le "Funding Bill" signé.

La banque de Van Norden choisie pour agent fiscal.

Le Trésor de la ville entre les mains de Warmoth.

Un nouveau scandale vient d'être accompli par le gouverneur Warmoth et ses subalternes du Conseil de ville.

Le gouverneur a signé, hier matin, le "City funding bill" qui ajoute aux taxes municipales trois quarts de un pour cent, et oblige la ville à émettre des Bons pour un montant indéfini au profit de la Compagnie du Canal du Golfe du Mexique, sous prétexte de drainage et de levées de protection.

Sans attendre que ce bill soit signé, les affidés de M. Warmoth au Conseil de ville ont convoqué une réunion spéciale dans laquelle ils ont nommé pour agent fiscal de la ville, en remplacement du "New Orleans National Banking Association," institution respectable, le "Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company," dont le président est M. Van Norden, ce témoin réfractaire que le comité congressionnel a admonesté, ce dépositaire qui a livré à M. Southworth la boîte de bathique contenant les trente mille dollars, prix du marché conclu avec le sénateur Lewis pour sa présence et ses votes, et qui a été condamné à la prison pour mépris de cour.

De la part du Conseil de ville, un pareil choix est un impudent défi à l'opinion publique.

Le peuple de la Nouvelle Orléans sait maintenant, entre les mains de quel homme seront déposés les fonds provenant de la perception des impôts. Aussi croyons-nous que M. Van Norden n'aura pas à encaisser beaucoup d'argent provenant de cette source. Quant aux fonds qui sont actuellement déposés au " New Orleans National Banking Association " nous pensons que des mesures devraient être prises, si c'est possible, pour empêcher qu'ils ne soient mis à la disposition de M. Warmoth.

Voici le compte-rendu de cette importante séance du Conseil de ville :

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE. Une séance spéciale du Conseil de ville a été tenue hier à une heure.

Présents : le maire Flanders, les administrateurs Bonzano, Walton, Lewis, Delassize, Reznick, Shaw, et Cockrem.

Le maire expose que le Conseil a été convoqué à la requête de quelques uns des membres qui expliqueront l'objet de la convocation.

M. Cockrem fait la motion d'élire un agent fiscal afin de mettre à exécution les dispositions du bill de conversion.—Approuvé.

M. Bonzano fait la motion que le bill soit lu ; en conséquence, lecture est donnée de la section IV.

Le chairs est fait remplacer au fauteuil par M. Bonzano, et parle contre la motion. Il pense que l'élection est inopportune en ce moment, tandis que la loi en vertu de laquelle on prétend agir *n'a pas été promulguée*. Il croit savoir qu'on a l'intention d'élire, comme agent fiscal une banque particulière de la ville. Il est d'avis que ceci ne doit pas être fait avant que l'on ne soit assuré de la valeur de cette banque et avant qu'elle ait donné des garanties pour la sécurité des fonds qui lui seront confiés.

M. Cockrem dit que la précipitation que l'on a mise à agir vient de ce que plusieurs membres du Conseil *désirent partir samedi pour Cincinnati* et qu'ils ne reviendront pas avant une semaine ou peut-être trois semaines.

M. Lewis est en faveur du transfert de l'agence fiscale à la Banque en question, conformément à la loi, mais il ne voit pas si le " City funding bill " a été signé et s'il le sera jamais.

M. Cockrem dit que le bill a été signé ce matin.

M. Lewis pense qu'on agit trop précipitamment et qu'il sera temps de s'occuper de cette affaire quand ces messieurs reviendront de Cincinnati.

M. Cockrem demande le vote nominal sur la question de savoir si on procédera à l'élection.

Oui : Bonzano, Walton, Remick, Delassize et Cockrem.

Non : Lewis, Shaw—2.

L'élection étant ordonnée, M. Cockrem propose le " Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company."

M. Shaw se prononce en faveur du maintien du New Orleans National Banking Association," qui a toujours donné pleine satisfaction. Etant opposé à cette élection, il votera en blanc.

M. Walton, en réponse à M. Delassize, dit que le capital du " Louisiana Saving's Bank " est de $100,000.

M. Lewis fait la motion d'ajourner l'élection ; sa motion, seconde par M. Shaw, est repoussée par 5 voix contre 2.

Le " Louisiana Savings' Bank " est élu agent fiscal par un vote unanime.

Le maire exprime de nouveau l'opinion que le Conseil a commis une grave erreur en faisant cette élection précipitée.

Après une longue discussion, M. Cockrem présente la résolution suivante :

Attendu que : le " Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company " a été élu, par le Conseil, agent fiscal de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à la section IV d'un acte intitulé " un acte autorisant le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans à lever *une taxe de police*, pour régler la levée des taxes, les procédures pour le recouvrement des taxes et la juridiction des Cours de district pour la paroisse d'Orléans à ce sujet, et pour décréter et percevoir les taxes dans certains cas ; pour autoriser la conversion de la dette flottante ; pour consolider et limiter la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour assurer le paiement de ladite dette en principal et intérêt ; pour autoriser une taxe pour le soutien du gouvernement de la ville et pour établir une agence fiscale, en définissant ses fonctions et pour mieux mettre en vigueur la perception des taxes, *approuvé* le 28 avril 1872 ; en conséquence il est :

Résolu : Que le maire, l'administrateur des finances et l'administrateur des comptes soient chargés de faire un contrat avec le " Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company," conformément à la loi approuvée le 28 avril 1872.

Résolu : Que le " N. O. National Banking Association " soit chargé, après la conclusion du dit contrat, de remettre au Louisiana Sav. Bank and Safe Dep. Co., sous la surveillance du maire, de l'administrateur des comptes publics et de l'administrateur des finances, tous les fonds et comptes appartenant à la ville et actuellement déposés par la dite banque.

M. Lewis fait la motion de revoyer la résolution à la prochaine séance, et, après une discussion désordonnée, la résolution est adoptée par six voix contre une, celle de M. Shaw.

M. Shaw présente une résolution pour que les membres du Conseil qui iront à Cincinnati, étudient examiner le système des Water-works à Louisville, Louisville et autres villes. La motion est déposée sur le bureau.

Un conseil est nommé à l'administrateur des Water-works et à d'autres administrations, et le Conseil s'ajourne.

Correspondance de "l'Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 25 avril 1872.

Quelques mots par intérêt, la canne [illegible] bonne, pour ceux qui possèdent la plant. Les acquéreurs, pendant quelque temps, ont demandé de l'engrais, mais depuis quelques jours ils semblent avoir [illegible] [illegible]. Pourtant l'on commence le riz. Le Sucre est maintenant assez bas ; pour ceux qui le tarnaine les plus élevés. Il se maintient favorable, la récolte de riz sera probablement plus grande que celle de l'année dernière, [illegible] que l'on a agrandi les rizières [illegible]. Une grande habitation, qui a été cultivée l'année dernière et [illegible] [illegible] [illegible]